



Annoxe 9.

EXTRAIT DE PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 13 DECEMBRE 2014

Affaire n° 34-20141213

Cimetière – Attribution d'un logement de fonction au
gardien des lieux

NOTA /

Le Maire certifie que
le compte-rendu de
cette délibération a
été affiché à la porte
de la Mairie le

17/12/2014

Date de convocation

le 1er décembre 2014

Nombre de
membres

- . en exercice : 49
- . présents : 45
- . représentés : 4
- . absent : 1

Par délégation de
fonction,
Jacquet Hoarau,
1er adjoint



L'an deux mille quatorze, le samedi treize décembre à neuf heures trente-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Tampon, se sont réunis à la Mairie du Tampon, dans la salle des délibérations, sous la présidence de M. Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents : Jacquet Hoarau, Monique Bénard-Deslais, Laurence Mondon, Enaud Rivière, Augustine Romano, Fred Lauret, Mylène Fock-Chui, Sylvia Firoaguer, Catherine Turpin, Jean-Pierre Picard, Gilles Henriot, Jacky Calpétard, Sharif Issop, Charles-Emile Gonthier, Jean-François Rivière, Jessica Sellier, Daniel Maunier, Bernard Payet, José Clain, Denise Boutet-Tsang Chun Szé, Jacqueline Fruteau-Boyer, Mimose Dijoux-Rivière, Yvaine Séry, Pierre Robert, José Payet, Catherine Féliciane-Bouc, Albert Gastrin, Serge Técher, François Roussety, Marie Noëlle Deurveilher-Payet, Halima Pinchon-Toilibou, Jacky Payet, Marie-France Rivière, Paulet Payet, Marcelin Thélis, Rito Morel, Joël Arthur, Sabrina Picard, Emmanuelle Hoarau, Anissa Locate, Paul Casal, Colette Fontaine, Isabelle Musso, Jean-Jacques Vlody

Étaient représentés : France-May Payet-Turpin par Jacky Calpétard, Joëlle Payet-Guichard par Monique Bénard-Deslais, Solène Gauvin par Halima Pinchon-Toilibou, Béatrice Morel-Carrère par Paulet Payet

Était absent : André Thien Ah Koon

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Tampon
www.letampon.fr

Affaire n° 34-20141213

Cimetière – Attribution d'un logement de fonction au gardien des lieux

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,
- Vu** le rapport n° 34-20141213 présenté au Conseil Municipal du 13 décembre 2014,

Considérant que la bonne exécution des missions liées à l'emploi de gardien du cimetière du centre-ville nécessite d'habiter à proximité des lieux,

Le Conseil Municipal,
réuni le 13 décembre 2014 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

Article 1 l'emploi de gardien du cimetière ouvre droit à un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Les critères sont précisés ci-dessous :

EMPLOIS	OBLIGATIONS LIÉES A L'OCTROI DU LOGEMENT
Emploi de Gardien du cimetière du centre-ville	Surveillance permanente en vue du respect des lieux. Horaires ouverture/ fermeture décalés. Interventions 7 jours sur 7, y compris fériés

Le logement concerné est une maison en bois sous tôles de type F5 sis au 16, rue Edgard Avril, 97430 Le Tampon.

Article 2 Pour l'avantage en nature du logement, il sera fait application de l'évaluation selon le forfait, lequel est calculé à partir d'un barème établi par le Ministère des Finances,

Article 3 En vertu des articles L. 2122-21 et L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou l'Adjoint délégué est habilité à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,
Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

